



## Communiqué de presse

### L'AFISE ALERTE SUR UNE DESINFORMATION RELATIVE AUX PRODUITS MENAGERS

Paris le 4 décembre 2020

Les fabricants de produits d'entretien membres de l'AFISE (Association française des industries de la détergence) souhaitent rétablir la vérité suite à la parution du dossier spécial de Que Choisir Pratique daté de décembre 2020 consacré aux produits ménagers. Ils rappellent encore et à nouveau que **les produits mis sur le marché présentent toutes les garanties pour la sécurité des consommateurs, du point de vue de la santé et de l'environnement**. La sécurité est très explicitement garantie d'une part par **un cadre réglementaire strict à l'échelle européenne**, et d'autre part, par **les initiatives volontaires et les engagements responsables pris par les fabricants**.

#### Des produits d'entretien sûrs

Les acteurs de la détergence s'engagent quotidiennement à mettre à disposition du public **des produits ménagers sûrs pour l'usage auquel ils sont destinés**, ce qui est garanti par le respect d'une réglementation très stricte avant la mise sur le marché. Ces produits peuvent donc être utilisés en toute sécurité, dans le respect de leurs conditions normales d'utilisation.

#### Un engagement continu des fabricants pour une performance adaptée aux attentes des consommateurs

La performance des produits figure parmi les premiers critères d'achat des consommateurs, comme le rappelle UFC Que Choisir. Pourtant ce critère n'est pas pris en compte dans le dossier de décembre.

Il convient de rappeler que les **formulations des produits** ne cessent de progresser pour répondre aux critères de l'efficacité demandée par les consommateurs. Chaque ingrédient - c'est notamment le cas des parfums - a une fonction et un dosage bien précis pour atteindre la performance attendue par le consommateur. Les ingrédients utilisés et leur dosage font l'objet d'une évaluation quant à leur toxicité et leur écotoxicité, c'est-à-dire que leurs effets potentiels sur la santé des individus et l'environnement sont évalués tout au long de leur cycle de vie, y compris le risque allergique. En conformité avec la législation européenne (règlements REACH – Biocides – Détergents – CLP), les composants des produits d'entretien fabriqués par nos entreprises sont ainsi rigoureusement sélectionnés sur la base de ces évaluations avant d'être incorporés dans les produits mis sur le marché.

S'agissant de la présence de substances susceptibles d'être allergènes, la réglementation impose aux fabricants d'indiquer sur les étiquettes la présence de ces substances, laissant la possibilité aux personnes les plus sensibles de faire un choix éclairé.

### **L'Analyse du cycle de vie (ACV) : une démarche indispensable pour évaluer l'empreinte environnementale des produits**

L'AFISE et ses membres rappellent que la présence ou l'absence d'un ingrédient ne suffisent pas pour juger de l'impact d'un produit sur l'environnement et alertent sur la méthodologie approximative utilisée par UFC Que Choisir dans ses tests. Une évaluation des impacts sur la santé ou sur l'environnement ne peut être robuste que si elle prend en compte l'usage préconisé du produit et notamment la fréquence d'utilisation ou la quantité de produit utilisée. Depuis plus de 15 ans, les fabricants se sont fortement engagés à réduire leur impact environnemental : la Charte du nettoyable durable est un bel exemple de la démarche conduite depuis de nombreuses années par notre secteur, proactif et engagé, qui à chaque problématique propose des initiatives volontaires pour aller plus loin que la réglementation.

Née en 2005 pour encourager l'adoption de pratiques conformes au développement durable à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit, elle repose sur des critères tangibles : environnement, sécurité, prévention et information. Sa dernière version en 2020 se traduit par un renforcement des critères existants et l'apparition de nouveaux critères comme la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'interdiction des microbilles, ou encore l'obligation d'utilisation d'emballages recyclables, ou réutilisables, ou encore compostables. Sa mise à jour correspond à la volonté des fabricants de s'inscrire dans une démarche de progrès continu auprès des utilisateurs des produits, tout en répondant aux autorités, anticipant les exigences réglementaires à venir, que ce soit le Pacte Vert de l'Union Européenne ou la nouvelle loi anti gaspillage pour une économie circulaire en France.

### **Une démarche de transparence et de progrès continu**

Les étiquettes des produits d'entretien donnent les informations sanitaires importantes lors de l'acte d'achat. S'agissant de la **transparence des informations sur les produits**, il convient de rappeler que les mentions sur les étiquettes sont dictées par les réglementations applicables. En outre, la profession a renforcé la **lisibilité des étiquettes** par de [nouveaux pictogrammes](#) à visée pédagogique pour informer les consommateurs sur les bons gestes et les précautions d'emploi à suivre.

Conformément au règlement Détergents, les marques mettent à disposition des consommateurs sur leurs sites internet **une information complète sur l'ensemble des ingrédients présents dans les produits**.

## **L'importance de la bonne utilisation des produits selon l'usage recommandé**

L'AFISE et ses membres rappellent qu'il est primordial de mettre l'accent sur les **bonnes conditions d'utilisation des produits**, qui elles aussi **conditionnent l'impact sur la santé et l'environnement**.

Les acteurs de la détergence sensibilisent les consommateurs quant aux règles d'usage de leurs produits : en effet, il existe encore trop de surdosages, de méconnaissance des fonctions et des précautions liées aux produits ménagers. A titre d'exemple, la campagne de prévention « [Keep Caps from Kids](#) », menée par les fabricants de capsules hydrosolubles pour sensibiliser les parents et les personnes en charge de jeunes enfants sur l'utilisation et le stockage des capsules de lessive, rappelle que les **produits ménagers doivent être tenus hors de portée des enfants**.

Tout produit d'entretien comporte des informations précises d'utilisation et de stockage permettant au consommateur de les utiliser en toute sécurité. Les emballages indiquent également les conduites à tenir en cas d'incident. Les fabricants rappellent aux utilisateurs qu'il est primordial de consulter ces indications, présentes sur leurs produits, avant toute utilisation.

*« L'AFISE dénonce la surenchère des peurs infondées liées aux méthodologies approximatives employées pour évaluer les produits ménagers. Les fabricants n'ont eu de cesse d'innover depuis des années pour améliorer leur efficacité dans le respect accru de la santé et de l'environnement. Nous souhaitons réunir toutes les conditions pour permettre au consommateur de choisir ses produits en toute objectivité, et les utiliser de façon raisonnée. Dans le contexte sanitaire actuel, les enjeux d'hygiène sont clés et l'ensemble des acteurs du débat public doivent s'engager pour accompagner de façon responsable les citoyens dans leurs démarches d'entretien. »* souligne Virginie d'Enfert, déléguée générale de l'AFISE.

### **Contacts presse :**

AFISE - Julie FRANCES : 01 40 98 19 15 – 06 85 15 30 80 - [julie.frances@afise.fr](mailto:julie.frances@afise.fr)

Agence PPR - Scandra HAIF : 01 56 03 12 10 – 06 71 58 25 78 - [afise@pprww.com](mailto:afise@pprww.com)

### **A propos de l'AFISE :**

L'AFISE est l'Association Française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle. Il s'agit de la seule organisation représentant en France les industriels fabriquant et commercialisant les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir et maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.

[www.afise.fr](http://www.afise.fr)